

Règlement

Chinon en fanfares

Rencontre de Fanfares

Samedi 22 mai 2021 - CHINON

ARTICLE 1

Le concept :

La ville de Chinon organise pour la 11^{ème} année consécutive une rencontre de fanfares afin de lancer sa saison touristique et artistique par cet événement convivial, dynamique et populaire. Le samedi 22 mai, Chinon accueillera 6 fanfares qui se produiront sur les différentes places et dans les rues du centre-Ville. La soirée se terminera en bord de Vienne à la guinguette.

Autour de cette journée festive et musicale, différents moments de partage et de convivialité seront proposés aux participants et au public.

ARTICLE 2

Le prix :

Cette rencontre est organisée par la Ville de Chinon.

Prix du jury : 400€

Prix du public : 200€

Chaque fanfare sera défrayée à hauteur de 1 000€ pour son déplacement.

Possibilité de dormir sur place le samedi soir.

ARTICLE 3

Déroulement :

Cette journée se déroulera en trois temps :

- Les prestations :

- 1 prestation le matin en centre-ville.

- 2 prestations dans l'après-midi en centre-ville.

Ces temps musicaux permettront au public et au jury de découvrir vos formations et de vous noter.

- 1 prestation en fin de journée à la Collégiale Saint-Mexme

ARTICLE 4

Condition de participation :

- Les inscriptions sont ouvertes à toutes les fanfares, tous styles musicaux confondus.

- Tout règlement devra passer obligatoirement par une association.

- Le nombre de musiciens ne devra pas dépasser 20 personnes.

ARTICLE 5

Pré sélection :

- Une pré sélection sur écoute et dossier sera effectuée par le jury.

La sélection des fanfares se fait exclusivement après visionnage des différentes vidéos. C'est pourquoi nous vous conseillons d'envoyer des extraits qualitatifs.

- 6 fanfares seront sélectionnées.

- Les 6 fanfares sélectionnées seront averties par téléphone et mail au plus tard le lundi 5 avril.

- Une liste secondaire sera établie par le jury en cas de désistement de l'une des fanfares.

ARTICLE 6

Inscription :

La clôture des inscriptions est prévue le **lundi 22 mars** avec réception des pièces suivantes par courrier ou par mail lpoutrain@ville-chinon.com :

- Fiche d'inscription,

- Un CD de démo, liens vers vidéo...

- Le règlement lu, approuvé et signé par le représentant du groupe,

- Un dossier présentant la fanfare.

Adresse d'envoi :
CHINON en Fanfares
Service Evénementiel
Mairie de Chinon - CS 10147
Place du Général de Gaulle
37501 CHINON Cedex

ARTICLE 7

Adhésion :

La participation à cette rencontre est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation ne sera recevable en cas d'inobservation de celui-ci.

ARTICLE 8

Prix :

En cas d'égalité concernant le prix jury, la somme dévolue sera divisée.

**Date et signature du représentant du groupe
précédé de la mention «Lu et approuvé»**